



Le 28 décembre 2023

Monsieur Patrick Turcotte  
Groupe TYT inc.  
675, boulevard Lemire Ouest  
Service suburbain 106  
Drummondville (Québec) J2B 8A9

Direction régionale de la Mauricie et  
du  
Centre-du-Québec  
Bureau 200  
1055, boulevard des Forges  
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4J9  
Tél. : 819 372-3434 ou 1 800 267-7810

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167259671

**Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 28 décembre 2023, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation  
des employeurs